

OBSERVATOIRE PARTICIPATIF DE L'ENVIRONNEMENT

Compte rendu de la réunion du 18 janvier 2007

ORDRE DU JOUR

- Présentation du programme d'aménagement de la maison de l'environnement et du développement durable à Montauger et déroulement de l'opération.
- Présentation et avancement de la cartographie du bruit en Essonne.
- Présentation et avancement de l'étude du « schéma d'alimentation en eau potable ».
- Lancement des actions de lutte contre les produits phytosanitaires.

Accueil

M PIRIOU ouvre la séance remercie les participants et leur présente ses meilleurs vœux pour 2007. Il rappelle l'objectif de cet observatoire, lieu de présentation et d'échanges sur les politiques ou actions touchant à l'environnement. Il rappelle l'ordre du jour et donne la parole à Dominique JOURJON de la direction du patrimoine et à David PECQUET de la direction de l'environnement pour la présentation du premier point.

1- Présentation du programme d'aménagement de la maison de l'environnement et du développement durable à Montauger et déroulement de l'opération

Le document présenté est joint au présent compte rendu.

Débat :

M JEANLIN ancien conseiller général indique qu'il y a maintenant 30 ans dans cette salle le conseil général décidait l'acquisition du domaine de Chamarande alors convoité par des promoteurs et se félicite de la poursuite des actions en faveur de la préservation du patrimoine menées par le Département.

M PIRIOU indique l'intérêt qu'il porte à la préservation du patrimoine en particulier naturel et à la réalisation de projets de liaisons, corridors verts, entre les grands espaces naturels que sont la forêt de Sénart et les marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine. Le domaine de Montauger sera un lieu de passage majeur dans le cadre des circulations douces. Il est convaincu de l'enjeu environnemental qu'est la politique départementale des espaces naturels sensibles qui influe sur la conscience des citoyens et des élus dans le domaine de la conception de l'aménagement du territoire.

M COQUIDE trouve remarquable la réalisation de l'ensemble des cheminements réalisés de part et d'autre le long de la vallée de l'Essonne. L'île rouge aménagée sur le territoire de sa commune en est un exemple. Il souhaiterait qu'une antique passerelle traversant l'Essonne soit aménagée pour permettre un lien piéton exclusivement vers les sites situés de l'autre côté de la rivière. Il souhaite par ailleurs savoir concernant Montauger quelles sont les possibilités actuelles d'animation pour les écoles. Est-il possible d'y passer la journée d'ores et déjà. Il trouve ce domaine très attractif.

M PIRIOU est convaincu que cette zone sera très attractive pour les essonniens et au-delà pour les franciliens. Il pense d'ailleurs que cette vallée mériterait qu'un nouveau dossier européen au titre du Life soit réalisé.

M PECQUET rappelle que l'aménagement de ce secteur s'appuie sur le schéma des marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine adopté en 2002. La passerelle en question traverse la zone centrale de ces marais, la plus riche et la plus sensible où l'accès restreint aux visites guidées a été retenu. Elle sera remise en état mais pour un usage dans ces conditions. Des liaisons entre les

deux rives de l'Essonne sont à établir, un travail d'acquisition est conduit pour acquérir les parcelles nécessaires.

Mme POITVIN est amenée à travailler dans le cadre de son association avec des classes d'eau et les gardes animateurs du département sur les sites départementaux et indique qu'il n'existe pas de lieu d'accueil en cas d'intempérie pour pic niquer. Par ailleurs elle signale que le Département du Val de Marne a aménagé un itinéraire de circulation douce sur le tracé de l'aqueduc des eaux de la vanne. Qu'en est-il en Essonne ?

M PECQUET précise qu'il est prévu dans le programme d'aménagement des sites de Montauger et Misery un lieu d'accueil des groupes, dans le bâtiment à l'entrée de Misery et sous une halle en bois à venir dans le domaine de Montauger. Concernant l'emprise des eaux de Paris qui traverse le domaine de Montauger, dans la partie aval qui traverse le nord du département la direction des déplacements a un projet de circulation douce, dans la partie amont rien n'est finalisé et une convention avec Eau de Paris devra être établie. Ils sont réticents par rapport à l'ouverture de cette emprise notamment lorsque la canalisation est aérienne.

M BROZ souhaite savoir d'une part où en est la procédure de classement de la vallée de l'Essonne au titre des sites qui avait été engagée par la DIREN Ile de France, d'autre part dans le cadre du programme des circulations douces présenté un travail avec les deux agglomérations concernées a été mené, enfin concernant le projet de maison bioclimatique sera-t-elle en énergie positive ou pas.

M PECQUET indique qu'à sa connaissance la réflexion engagée sur la procédure de classement n'a pas aboutie la réflexion sur Natura 2000 étant plus avancée.

Mme JOURJON et M KOCH précise que le bâtiment bioclimatique n'a pas un objectif d'énergie positif peu compatible avec son occupation qui ne sera pas régulière. Néanmoins l'objectif est de s'en approcher le plus possible. Il aura un caractère expérimental et pédagogique.

M PIRIOU donne ensuite la parole à C NEUBAUER de la direction de l'environnement pour le second point à l'ordre du jour.

2- Présentation et avancement de la cartographie du bruit en Essonne

Carine NEUBAUER et Aude DAVID de la direction de l'environnement ainsi que Bertrand MASSON du bureau d'étude IMPEDANCE présentent l'étude sur la cartographie du Bruit. Leurs présentations sont jointes au compte rendu.

David GUERIN de l'association BRUITPARIF, partenaire de cette étude, a complété l'exposé en rappelant que l'association est un partenaire institutionnel régional qui, d'une part apporte une aide technique pour la réalisation de cette carte, d'autre part fournit des données en provenance des services de l'Etat. BRUITPARIF mène par ailleurs une vaste campagne de mesures sur l'ensemble de la région qui permettra notamment d'établir une cohérence entre les mesures et les données calculées. De l'ordre de 30 points sont prévus en Essonne.

Il indique que les départements de la Seine Saint Denis et du Val de Marne ont aussi une démarche départementale de réalisation de cartes du bruit (respectivement achevée et en cours d'élaboration). La politique de ces départements est d'aider les autorités compétentes pour l'application de la Directive Européenne (communes ou EPCI) en leur fournissant soit les cartes, soit les données en leur possession pour leur réalisation. Le Département des Hauts de Seine a adopté par délibération une démarche d'aide aux communes et EPCI concernés en participant financièrement aux projets de réalisation des cartes stratégiques du bruit.

Enfin, le département du Val d'Oise a engagé une démarche avec la Préfecture et BRUITPARIF pour tenter de mutualiser les efforts et aboutir à un projet groupé des autorités compétentes sur son territoire. Les départements des Yvelines et de Seine et Marne sont en cours de réflexion pour définir des modalités des aides qu'ils pourraient apporter aux autorités compétentes sur leurs territoires respectifs.

Débat dans la salle :

M JEANLIN signale que l'association SOS Bruit qu'il représente avec Mme LAVAUD a pris l'initiative en concertation avec les services départementaux d'élaborer une cartographie du bruit et a pris contact avec les communes qui sont nombreuses à réviser leurs documents d'urbanisme. Ils ont la volonté de confronter leur travail avec l'étude du département.

M CARSAC représentant du Forum Contre les Nuisances Aériennes, juge que l'indice Lden n'est pas adapté dans le cadre des nuisances aériennes pour représenter la gêne sonore car il ne tient pas compte de la répétitivité des bruits.

M GUERIN rappelle concernant le bruit des avions que le Lden est un indice énergétique, descripteur d'une situation moyenne annuelle, destiné à un usage stratégique (macroscopique) et permettant de prendre en compte les périodes où la gêne sonore est la plus sensible (soirée et nuit). Ainsi, cet indicateur ne traduira pas le côté intermittent du bruit des avions et notamment la notion d'« émergence » sonore au passage des avions. M GUERIN précise que le meilleur moyen de pallier à ce « manque » d'information reste l'analyse par la mesure sur site.

L'ACNUSA préconise notamment dans ce cadre d'utiliser des indicateurs de bruit maximum au passage des avions ainsi qu'un indicateur sur le nombre d'événement dépassant un certain seuil de bruit défini (le NA).

M PIRIOU souhaite que le travail prenne en compte au mieux l'aspect intermittent du bruit et propose une réunion d'échange technique sur le sujet.

M CARSAC rebondit sur la proposition de M PIRIOU et est favorable à cet échange.

Mme SIMONNOT indique que la cartographie ne tient pas compte de l'émergence, qui est pourtant un facteur essentiel dans la prise en compte de la gêne.

M CAYSSIALS souhaite connaître le protocole d'analyse des données pour savoir si les résultats sont lissés ou s'ils tiennent compte des périodes à haut niveau et bas niveau.

M MASSON précise qu'il n'y a pas de lissage dans les calculs ni les résultats. Le travail effectué sur la zone test permettra de valider la méthodologie utilisée, qui est celle préconisée par la Directive Européenne 2002/49/CE et sa transcription française. Un recalage par rapport à des mesures sera effectué.

M CAUVIN indique concernant le bruit que depuis des années l'amendement Dupont a modifié des dispositions du code de l'urbanisme pour limiter l'urbanisation le long des voies. Or on continue de construire le long des voies. L'étude présente un intérêt car elle donne la température mais il y a nécessité de continuer le travail pour limiter l'urbanisation.

M POITVIN signale que monsieur le Préfet vient de prendre un arrêté relatif au classement sonore des infrastructures de transport terrestres, route et fer. Il souhaite savoir si les conclusions de la cartographie réalisée seraient susceptibles de modifier cet arrêté.

M NESA souhaiterait savoir à quel moment sera choisi le secteur test.

M CHARLOT a assisté il y a 4 ans à la conférence régionale sur le bruit où il avait été question des pics de bruit engendrés par les échappements libres des 2 roues. Il avait été proposé d'interdire la vente des kits, il serait souhaitable d'avoir une politique de répression.

M PIRIOU indique que le fait de réaliser cette cartographie a pour objet de donner de la dynamique à une intervention citoyenne de façon à faire régresser cette pollution.

M BROZ demande si ce document sera prescriptible. En quoi ce travail peut-il orienter les projets d'urbanisme des communes ?

M PIRIOU conclut sur ce point en précisant que cet outil ne sera pas opposable mais à la disposition de chacun pour mener des batailles et faire avancer les choses par la création de dynamiques.

Il donne ensuite la parole à Yann BARDET de la direction de l'environnement.

3- Présentation et avancement de l'étude du « schéma d'alimentation en eau potable » et Lancement des actions de lutte contre les produits phytosanitaires

Amandine LUEZ et Yann RAGUENEZ de la direction de l'environnement ont respectivement présenté le schéma d'alimentation en eau potable et le lancement des actions de lutte contre les produits phytosanitaires dont les présentations sont jointes au compte rendu.

Débat dans la salle :

M HERVE travaille avec le mouvement des droits et du respect pour les générations futures qui mène une campagne contre l'utilisation des pesticides. Il a réalisé une animation pédagogique avec une école de Milly la forêt sur la découverte de la faune du sol à la fois dans des terrains avec et sans pesticide.

M BOUSSAINGAULT souhaite que cette étude permette de défendre les régions municipales par le biais d'aides renforcées comme l'a fait le conseil général des Landes. En matière de préservation de la qualité des eaux, les communes, les citoyens mais aussi l'Etat à travers la DDE et la SNCF. Après le passage du train sanitaire il a été constaté sur sa commune une augmentation significative de l'atrazine. Un dialogue avec ces services s'avère dans ce domaine nécessaire.

M PIRIOU partage ces remarques. Le schéma a un but très politique qui est d'une part la connaissance des risques et des réseaux et d'autre part la modification de clé de financement pour qu'ils soient plus incitatifs. Il est d'accord sur les régions locales.

Y BARDET complète en indiquant que l'étude a pour objet de faire des propositions purement techniques s'exonérant des modes de gestion. A travers cette étude il y a une volonté d'impliquer les élus du sud Essonne. Concernant la modulation des taux réalisée par le Département des Landes, dans la loi sur l'eau qui vient d'être adoptée figure une disposition interdisant la modulation. Des discussions ont été engagées par Aquibrie avec la SNCF pour travailler de façon concrète.

Mme LABARRE comprend le choix d'interconnexion nécessaire entre les syndicats qui disposent de plusieurs sources d'approvisionnement, elle souhaite savoir si cette démarche est menée en concertation avec les SAGE et le SDAGE.

Mme PICHODOU animatrice du SAGE Orge Yvette confirme qu'elle est associée au schéma. Elle souhaiterait savoir si une étude est menée sur la vitesse de progression des polluants dans le sud Essonne. Elle souhaite savoir où sont distribuées les plaquettes grand public présentées sur les produits phytosanitaires.

Y BARDET complète en indiquant que ce type de schéma est préconisé par le SAGE nappe de Beauce.

M MAUGE, maire de Boissy le Cutté est inquiet sur la pollution qui remonte du sud Essonne. En moins de 5 ans la commune qui était indépendante en matière d'alimentation en eau potable risque de fermer ses 2 forages ce qui peut entraîner une psychose chez les habitants. La commune a la volonté de s'interconnecter.

M NESA signale qu'en matière d'utilisation de produits phytosanitaires sur les voies ferrées, en Allemagne, celles-ci sont beaucoup plus vertes et les trains ne déraillent pas pour autant. Il souhaiterait savoir ce qui peut être fait pour diffuser la plaquette sur les produits phytosanitaires.

Y BARDET indique que la plaquette sur les phytosanitaires est éditée par la DIREN Ile de France. La DENV en dispose de quelques exemplaires qu'elle peut remettre.

M PIRIOU trouve qu'il y a un déficit d'information sur le domaine de l'eau et souhaiterait une optimisation de la communication en la matière à travers par exemple le journal de l'Essonne.

M MASSENIN indique que des sociétés commerciales démarchent sans cesse les personnes pour vendre des matériels susceptibles de purifier l'eau du robinet. Qu'en est-il des normes et est-il possible de disposer d'une eau moins calcaire ?

Y BARDET rappelle que l'eau qui est distribuée est conforme aux normes. Concernant la vitesse d'écoulement de la pollution en provenance du Loiret, il n'y a pas de détail dans le schéma.

M PIRIOU souhaite que le schéma soit un outil au service des personnes. Il est preneur d'idées sur la problématique de l'eau.

M CHEVALLIER, agriculteur biologique rappelle que les pesticides ne sont pas indispensables. Il existe en Europe des exemples où autour des périmètres de captages est privilégiée une agriculture biologique.

M ESTIME rebondit sur les politiques agricoles conventionnelles qui sont seules aidées par l'Europe à la différence de l'agriculture biologique. Il rappelle que l'eau n'est pas à considérer comme un produit de consommation, elle est à l'origine de la vie. Concernant les captages, il aurait souhaité connaître le nombre total de captages dans la région. Il souhaite savoir si la molécule de dégradation du glyphosate, plus dangereuse a été recherchée également.

Y BARDET indique qu'il y a 5000 captages dans le bassin, donc 5% ont été fermés. Il engage les participants pour plus d'information à aller sur le site de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

M CAUVIN signale que la haute vallée de l'Orge est particulièrement sinistrée au niveau de l'eau en lien avec la pollution au COV à Sermaise (91) et qu'elle ne semble pas prise en compte sur la carte. Dans ce secteur il attire l'attention sur le nombre de zones humides comblées qui est important. Selon lui il manque des actions préventives en milieu rural.

M CAYSSIALS indique que la commission « sécheresse » s'est tenue le 18 décembre. Selon lui il n'est pas nécessaire de refaire une étude sur l'état des bassins car elle existe déjà. Il signale qu'ENE organise le 4 février prochain une réunion avec les 4 SAGE présents sur l'Essonne.

Y BARDET signale concernant le suivi et la disponibilité de la ressource en eau que la situation de crise qui existe dans l'Yerres ne se retrouve pas dans le reste de l'Essonne car la nappe de Beauce s'est rechargé fortement en 2002, même si elle baisse depuis. L'étude permettra de capitaliser ces événements.

M BROZ a pris note que la politique d'aide en direction des communes sera modulée et souhaiterait savoir si la modulation concernera également les eaux usées. En matière d'eau potable quelles sont les préconisations que pourrait faire le conseil général de façon technique ?

M PIRIOU souhaite que la nouvelle politique de l'eau soit incitative et finance ce qui va dans le bon sens.

Y BARDET précise que les aides attribuées en assainissement représentent 70% du total.

M PIRIOU a le sentiment que le conseil général ne peut pas remplacer les défaillances de l'Etat. Il est preneur d'idées pour une maîtrise plus citoyenne des enjeux de l'eau dans le département. Il remercie les services départementaux pour leur présence en nombre et le travail en transversalité accompli. Il rappelle que le processus de discussion avec les essonnais sur l'agenda 21 va être relancé en 2007.

Le prochain observatoire participatif de l'environnement se tiendra le mardi 6 mars et portera sur la problématique des déchets et la nouvelle politique que mettra en place le conseil général 2007-2011.

PARTICIPANTS

Etaient présents

M. Bruno PIRIOU, Vice Président du Conseil Général, chargé de l'environnement et de la vie participative,
M. Jean-Michel FERRY, Conseil Général 91, Directeur de l'environnement,
Mme Marie-Claude BONIN-RABELLE, Conseil Général 91, Directeur adjoint de l'environnement,
M. David PECQUET, Conseil Général 91, Chef de service du Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles,
M. Yann BARDET, Conseil Général 91, Chef du service de l'Eau,
Mme Françoise POITVINSITZ, Eaux et Fontaines de Mennecey,
M. Jean-François POITVIN, ADEMO,
Mme Marie-Agnès LABARRE, Maire de Vert-le-Petit,
M. Claude CARSAC, Qualité de vie à Limours,
M. Claude HERVE, Essonne Nature Environnement, La Garenne en Gâtinais,
Mme Gisèle SIMONNOT,
Mme Claire BRANGER, Membre de l'Observatoire Participatif de l'Environnement,
M. Bruno GALLARATI, Membre de l'Observatoire Participatif de l'Environnement
M. Robert COQUIDIE Maire d'Echarcon,
M. Patrick BALDI, Mairie de Fontenay,
M. Daniel QUERU, Président du CDRP 91
M. Franck CHEVALLIER, Sermaise Environnement,
M. Lucien Paul CAUVIN,
M. Jean-François MAUGE, Maire de Boissy-le-Cutté,
M. Michel CHARLOT, Mairie de la Ville-du-Bois,
M. Bertrand MASSON, Impédance,
M. David GUERIN, BRUITPARIF,
Melle Aude DAVID, Conseil général 91 Direction de l'environnement,
Mme Carine NEUBAUER, Conseil général 91 Direction de l'environnement,
M. Jean-Yves L'ESTIME, Association le Potager,
Mme Christelle PICHODOU, SAGE Orge Yvette,
Mme Annick NANTY,
Mme Emelyne BIGOT, Conseil général 91, Direction du Développement Durable et Solidaire,
Mme Audrey SCOFFONI, Conseil général 91, Direction du Patrimoine,
M. Raphaël METZGER, Conseil général 91, Direction des Déplacements,
Melle Virginie FERRARIS, Conseil général 91, Direction des Déplacements,
M. Patrick PIGNERET, Conseil général 91, Direction des Déplacements,
Mme Nathalie PETIT-JEAN, Conseil Général 91, Direction des Déplacements,
Mme Dominique JOURJON, Conseil Général 91, Direction du Patrimoine,
Mrs ADNET Philippe et Norbert, A.Q.G,
M. Daniel NESA, CODAFI commune d'Igny,
M. Robert HAUSSAIRE, Mairie d'Ormoy,
M. Claude BOISRIVEAU, Mairie de Lisses,
Mme Marielle PIHAN, Mairie de Courcouronnes,
M. Nicolas DESMARD, Mairie de Courcouronnes,
M. Bernard PASQUIER, CNPMAI Milly-la-Forêt,
M. Jean-Claude DOUILLARD, Association « Qualité de Vie »,
M. Yves MONTAIGUT, Maire adjoint à Quincy-sous-Sénart,
Mme Gisèle TESSIER, Membre de l'Observatoire Participatif de l'Environnement,
M. Claude CAYSSIALS, Président, d'ENE,
Mme CABANIS, ABADE,
M. BRANCACCIO, ABADE,
Mme VANDAMME, Comité Départemental de la Randonnée,
M. Pierre MASSELIN, OPE agenda 21,
M. Jacques LANAU, Association de Défense de Villemoisson-sur-Orge,
Mme Anne BROCHOT, Mairie de Grigny,

Mme Olivia JEAN, Conseiller technique - Conseil général 91
Mme JEANLIN, SOS Bruit environnement,
M. LAVAUD, SOS Bruit environnement,
M. Emmanuel BROZ, DEDICCAS,
M. Jean-Luc PARVILLERS, Mairie de Viry-Châtillon,
M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Maire de Boigneville,
M. Jean JACKIE, APE 91,
Mme Marie-Claude FRANCOIS, DDE,
M. Christian NIVEAU, Maire adjoint à Breux-Jouy,
M. Emmanuel DEFRANCE, Association « Le Geai »,